



Suspension/annulation permis à 0 point Cons. De stup

Par Smilax

Bonjour à tous, le 4 janvier 2025 je me fais suspendre mon permis (probatoire) pour une durée de 6 mois suite à une consommation de stupéfiants.

Suite à cela, j'accepte la composition pénale du délégué du procureur, soit 500 ? d'amende, 6 mois de suspension et un stage de sensibilisation.

J'effectue ensuite mon test psychotechnique, l'analyse médicale et me rends en commission médicale, qui me donne un avis favorable.

Les 6 mois de suspension de la composition pénale se sont terminés le 05/07/2025.

Actuellement, je suis en train de faire les démarches afin de me réinscrire à un examen du permis.

Je reçois il y a quelques jours une lettre « réf 44 » m'informant que j'ai remis mon permis le 14/03/2026, avec une fin d'interdiction d'en obtenir un nouveau fixée au 14/09/2026. Or, j'ai remis mon permis en préfecture lors de ma composition pénale.

Je me demande si cela est normal de recevoir à nouveau une interdiction de 6 mois, plus de 6 mois après la fin de ma suspension.

Cela peut-il être une erreur ? Quels recours sont possibles, s'il y en a, afin que je puisse repasser cet examen du permis au plus vite ? Suis-je condamné à devoir attendre encore 6 mois ?

Tout cela me désole. Je reconnais une faute et ai accepté ma « punition » : 6 mois et 500 ?, mais cela fait maintenant 1 an et demi que j'ai perdu mon permis, et visiblement je ne suis pas prêt à le retrouver.

Merci de m'avoir lu. J'attends avec impatience des réponses, en espérant que certains d'entre vous sauront m'indiquer la marche à suivre ou m'expliquer pourquoi ces délais et cette double peine.